

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet

Automne 2011



LE TOUVET
GRESIVAUDAN



**Écoles et transports :
les nouveautés de la rentrée**

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.
André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le mercredi de 14h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétaire parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour, 38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

Prochaine permanence au Touvet : Jeudi 6 octobre 2011 de 10h30 à 12h à la mairie

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principale Monique Mary au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistantes maternelles, au 04 76 92 34 34 (Mairie).

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavanne au 04 76 08 53 97.

Les Services Techniques au 04 76 99 75 56.

Magali Chatain, responsable de la vie scolaire, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmitt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 12h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 16h30 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 15h00 à 18h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture les trois premières semaines d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32 (Marie-Laure Boutry).

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440, avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale

Madame Claudette Burillon

un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 09 60 37 79 02.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi, le mercredi et le samedi de 8h30 à 17h45

• le dimanche de 8h00 à 12h00

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (seulement fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES - INFO-ÉNERGIE

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur;

Rapport parlementaire en décembre 2010, conférence nationale sur les rythmes scolaires remis au Ministre de l'Éducation en juillet 2011 : en ce temps de rentrée la question des rythmes scolaires est posée. Allègement d'heures de cours et accompagnement éducatif des collectivités le temps restant (pour celles qui le pourront), révision du calendrier des vacances et rééquilibrage de la semaine à 9 demi-journées (en remettant donc l'école le mercredi ou le samedi matin), sont en débat. Les communes, partenaires de premier rang de l'éducation à l'école primaire, seront sollicitées et devront adapter leur fonctionnement.

Au Touvet pour anticiper les changements et réfléchir aux temps de l'enfant, scolaires, récréatifs, sportifs, culturels... nous avons choisi avec Annie Vuillermoz, déléguée à la vie scolaire et à la lecture publique et Véronique Cartier, adjointe en charge des solidarités, d'engager une réflexion autour d'un projet éducatif global. A l'échelle de la commune il s'agit de favoriser la construction de chaque enfant et d'adapter l'offre de nos services publics à la demande des habitants. Ce travail doit s'enrichir de l'expérience et du savoir de tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun d'entre vous, parent, enseignant, travailleur social, professionnel de l'enfance, animateur, éducateur... peut témoigner et participer à ce débat. Un dossier à suivre dans les mois à venir !

La question des effectifs s'est aussi imposée à nous cet automne avec la menace d'une fermeture de classe à l'école maternelle la Touveline. Mobilisation importante des parents, action concertée des représentants de parents avec la municipalité, défense du service public de l'Éducation Nationale, rencontres avec l'Inspection d'Académie, rien n'a été négligé pour que cette demande légitime soit entendue. Notre école conserve ses 5 classes cette année.

Éducation, déplacements, le dossier de ce numéro de rentrée vous informe de l'actualité de nos écoles et des nouveautés en matière de transports.

Je vous souhaite, Madame, Mademoiselle, Monsieur, un bel automne.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet



Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Écoles et transports, les nouveautés de la rentrée	Pages	4 à 15
Travaux	Pages	16 à 18
Environnement	Pages	19 à 21
Action Sociale	Pages	22 à 23
Vie de la Commune	Pages	24 à 27
Panorama institutionnel	Pages	28 à 29
Conseil Municipal	Page	30
État Civil/Petites Annonces	Page	31
Regards sur ...	Page	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Cécile Bachelot, Pierre Bancelhon, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Véronique Cartier, Céline Duhamel, Catherine Ivanoff (DL), Jean-François Ortolland, Séverine Picot, Annie Vuillermoz-Genon

Photos : Pierre Bancelhon, Bénédicte Bescher, Magali Chatain, David Gosselin, Catherine Ivanoff (DL), Bertrand Jégou, Lydia Kolkiewicz, Andreas Nijenhuis, Jean-François Ortolland, Jean-Claude Sambain, Josiane Tassan

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

L'actualité de nos écoles

Une rentrée scolaire mouvementée à l'école maternelle la « Touveline »

Dès le mois d'avril, la municipalité et les représentants de parents d'élèves agissaient pour s'opposer à la fermeture de la 5ème classe de la Touveline : courriers du maire et des parents d'élèves à l'Inspectrice d'Académie, interventions d'Annie Vuillermoz, conseillère municipale déléguée à la vie scolaire, sollicitation et soutien du député François Brottes, rendez vous avec l'inspecteur du secteur, Luc Sindirian... Dès le printemps, la mobilisation était là !

Malheureusement, la décision maintenue en cette rentrée 2011 restait celle d'un blocage à 4 classes, avec des effectifs de près de 32 élèves en moyenne par classe. Cette situation, a été jugée inacceptable pour la majorité des parents d'élèves et pour la municipalité, ce qui a donné lieu dès le 5 septembre à des actions fortes et déterminées : tenue par des parents volontaires d'une classe « sauvage » ; renforcement des postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) pour sécuriser les plus petits ; rencontre avec l'Inspecteur d'Académie adjoint et manifestations devant l'inspection ; communication aux médias ; soutien sans faille de notre député ; attitude ferme et résolue de tous les parents d'élèves, malgré les mises en garde répétées des autorités institutionnelles.

Cette action concertée, volontariste, où chacun a assumé son rôle de façon responsable et sereine, a permis de maintenir cette 5ème classe pour les quelques 124 enfants du Touvet. Tous ceux qui y ont participé permettent ainsi à la commune de conserver un service public d'éducation de qualité, dans le prolongement des moyens que la municipalité déploie pour le futur de nos enfants.



La répartition des 124 élèves



Les 26 petits et moyens de Florence Ghisolfi, directrice, et Béatrice Bernard, et leur ATSEM Michèle Sperone



Les 24 petits et moyens de Karine Jean et Anne Richer, et leur ATSEM Josiane Jacquot



Les 25 petits de Marie Françoise Chavanne, et leur ATSEM Annie Gilloux

de la rentrée



Les 26 moyens et grands d'Anne Noisette, et leurs ATSEM, Laëtitia Di Gioia (matin) et Annie Magnon (après-midi)



Les 25 moyens grands de Catherine Nicoleau et Béatrice Bernard, et leur ATSEM Laëtitia Di Gioia

Des effectifs très chargés à l'école élémentaire des « Trois Cours »

Bien qu'au Touvet la population ait recommencé à croître, grâce à la restauration de l'alimentation en eau potable et au retour du droit à construire, et bien que la construction de nouveaux logements soit programmée et prévue, augurant là aussi d'une augmentation de la population et donc des effectifs scolaires, la réouverture de la 10ème classe au Touvet n'a cette année pas été évoquée. Les effectifs restent des lors très importants dans chaque classe.

La répartition des 242 élèves dans 9 classes



De gauche à droite Philippe Lyonnard avec 27 CM1-CM2, Pierre Daudin (directeur) avec 30 CM2, Fabienne Margueritat avec 26 CE1-CE2 (en alternance avec Sophie Saillard), Céline Tissot avec 27 CE1, Marie Anne Mortha avec 23 CP, Solen Masure avec 27 CE2-CM1, Fabienne Pansu avec 29 CE2, Muriel Scaringella avec 24 CP, Sophie Saillard (en alternance avec Fabienne Margueritat), Nathalie Craig (AVS), et Laurent Nardot (absent pour la photo) avec 29 CM1.

Une rentrée en sixième attendue par les nouveaux collégiens de la Pierre Aiguille

C'est en présence de Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, de Laurence Théry, maire de la commune et de Véronique Cartier, adjointe en charge des solidarités, de la petite enfance et de la jeunesse que Madame Mary, principale du collège, a accueilli les tout nouveaux collégiens répartis dans 6 classes de sixième.

Georges Bescher a rappelé la compétence du Département en charge des collèges, dont la restauration, et annoncé le renforcement des équipes de Techniciens Ouvriers et de Services (TOS) dans le département.

Laurence Théry a remercié la direction du collège et les enseignants qui travaillent en partenariat avec la commune, chaque fois que les occasions se présentent : journée sur la différence, Macadam peinture...



Le collège la Pierre Aiguille compte cette année 653 élèves et 31 classes



Plus de dérogations scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

Nos écoles sont attractives. Les moyens attribués, la qualité de l'environnement, des services, et de l'enseignement proposés, expliquent que certaines familles ne résidant pas au Touvet souhaitent inscrire leurs enfants dans la commune. Jusqu'à présent les dérogations se limitaient aux enfants dont les parents travaillaient au Touvet ou allaient emménager au Touvet.

Depuis une délibération votée par le conseil municipal le 10 mai 2011, seuls les parents justifiant d'une domiciliation dans la commune au moment de la rentrée scolaire peuvent inscrire leurs enfants dans nos écoles. Un enfant déjà inscrit avec une dérogation peut finir sa scolarité à l'école maternelle ou élémentaire. Cependant la municipalité souhaite rester attentive à tous les cas particuliers relevant de considérations sociales. Étudiés spécifiquement, ils pourraient donner lieu à une dérogation exceptionnelle, votée au conseil municipal.

Cette décision ne témoigne pas d'une tentation de repli sur soi mais de l'incapacité pour les communes d'accueillir au-delà des moyens dont elles disposent. Les dérogations ne sont plus acceptées au Touvet pour ne pas alourdir les effectifs de nos classes toutes très chargées, de la cantine et des garderies périscolaires, presque chaque jour à saturation. L'Éducation nationale renvoie cette question à la responsabilité des communes : depuis cette année les enfants inscrits avec une dérogation ne sont plus comptabilisés ni pour une ouverture de classe ni pour éviter une fermeture de classe.

Les maires sont responsables de l'inscription d'un enfant à l'école. Si des parents veulent scolariser leurs enfants dans une école située hors de leur commune de résidence, ils doivent s'adresser à la mairie de la commune d'accueil qui statue en fonction des décisions prises par son conseil municipal. Or, toute dérogation acceptée a nécessairement un impact sur les effectifs des communes voisines. Là encore la solidarité territoriale prend du sens.



Autour de l'école

Le réseau d'aide aux enfants en difficulté (RASFD)

Le réseau d'aide aux enfants en difficulté est un service de l'Éducation nationale auquel font appel les enseignants ou les familles pour accompagner un enfant qui connaît des difficultés à l'école. Les locaux et des moyens de fonctionnement sont alloués par les communes. Le réseau comprend trois personnes : la psychologue Agnès Hatout, qui dispose d'un bureau récemment refait dans une des ailes de l'école des « Trois Cours » et qu'elle occupe lors de permanences téléphoniques le lundi de 10h30 à 12h au 04 76 08 55 86 ou sur rendez-vous ; un « maître E », Chantal Cerrulli, qui contribue, en liaison avec les parents et les enseignants, à prévenir et à réduire les difficultés scolaires éprouvées par les élèves et un « maître G », Marc Bondu, qui met en œuvre des aides spécialisées à dominante rééducative auprès des enfants dont les difficultés scolaires sont signalées par l'équipe pédagogique. Contact : 06 18 20 30 99 (Marc Bondu), 06 88 25 59 92 (Chantal Cerrulli).



Le fonctionnement des temps périscolaires, cantine et garderie

Le temps du périscolaire est, au-delà du simple mode de garde nécessaire aux parents, un temps de détente et d'épanouissement. L'équipe d'encadrement est formée à l'accueil des enfants et propose des activités variées, basées sur le jeu, l'apprentissage de l'autonomie et la socialisation. Forces de proposition, ces agents de la commune accompagnent le jeu, mais sans imposer d'activités trop élaborées, pour préserver le temps de l'enfant. Ces moments d'après l'école sont synonymes de repos et de transition, pour que l'enfant se retrouve avec lui-même ou avec ses camarades.



Les garderies du matin et du soir : déjà beaucoup d'inscrits

Assuré dès 7h30, l'accueil du matin se fait pour les enfants de primaire et de maternelle, à l'école maternelle. Il compte en ce début d'année une vingtaine d'enfants en moyenne.

L'accueil du soir se fait pour les enfants de maternelle à l'école maternelle de 16h30 à 18h30. Il compte 30 enfants inscrits en moyenne à la rentrée.

L'accueil du soir pour les enfants du primaire se fait à l'école primaire de 16h30 à 18h30. Ce sont plus de 72 enfants en moyenne qui sont accueillis le soir en ce mois de septembre.

Aujourd'hui, entre 11h30 et 13h30

la cantine atteint son seuil maximum de capacité

La capacité d'accueil de la cantine est établie à 72 enfants d'élémentaire et 48 enfants de maternelle, soit un total de 120 enfants par service. Or le chiffre à ce jour est déjà de 30 enfants en maternelle et jusqu'à 78 en élémentaire par service, soit près de 110 enfants. Le restaurant scolaire est menacé de saturation. Afin de continuer à accueillir tous les enfants, la municipalité envisage une solution de partage et d'échange avec d'autres structures de la commune. Dossier à suivre...



Inscriptions aux services périscolaires, garderie et cantine : des procédures adaptées pour accueillir tous les enfants

Compte tenu du nombre d'enfants accueillis et pour permettre à tous les parents, quelle que soit leur situation, d'accéder à ce service public indispensable la municipalité doit faire évoluer son fonctionnement. Ainsi les procédures d'inscription changent. La règle devient une inscription faite en anticipation, mensuelle ou semestrielle. À compter de la rentrée 2011/2012, les inscriptions à la cantine et à la garderie périscolaire couvrent deux périodes : de septembre à décembre et de janvier à juin. Des permanences se tiennent respectivement au mois de juin précédent et au mois de décembre de l'année en cours. Pour la session d'inscriptions de mi-décembre, vous pouvez simplement déposer la fiche d'inscription pré-remplie pour le semestre suivant à la mairie, si votre enfant fréquentait précédemment les services.

Des ajustements sont néanmoins possibles pendant la 1^{ère} quinzaine de la rentrée, au mois de septembre, de façon privilégiée par mail ou par écrit, en s'adressant à Magali Chatain, responsable administrative de la vie scolaire (m.chatain@letouvet.com). Une inscription exceptionnelle est toujours possible, 48h à l'avance, mais ce mode d'inscription doit rester un cas isolé. Les normes d'encadrement sont très strictes, soit un encadrant pour 10 enfants de maternelle et un encadrant pour 14 enfants d'élémentaire. Pour assurer la sécurité des enfants, ces chiffres ne peuvent pas être dépassés. Ainsi les inscriptions exceptionnelles sont enregistrées sous réserve des places disponibles.

De la même façon, les annulations sont possibles au moins 48h à l'avance pour des raisons motivées, maladie ou événement imprévu tels que des congés imposés par l'employeur, un déplacement professionnel, un impératif familial... En l'absence de justificatifs, le paiement des services est dû et facturé.

Un enfant non-inscrit reste sous la responsabilité de l'école et du corps enseignant et ne peut être remis ni à l'école ni à la garderie périscolaire. Seuls les services sociaux de la mairie ou la gendarmerie sont habilités réglementairement à le récupérer.

Quoi de neuf dans les assiettes de nos enfants ?

«Vercors Restauration», à l'issue de la consultation lancée au mois de juillet et après tenue de la commission d'appel d'offres du 30 août, reste titulaire du marché de restauration collective de la commune. Nos attentes sont satisfaites : exigences sur la provenance des produits en privilégiant les filières courtes, recours à des produits locaux et traçabilité, promotion du développement durable et introduction du « bio » dans les repas. De plus, «Vercors Restauration», société d'économie mixte locale située à Fontaine, pratique une politique d'achats tournée vers l'agriculture locale et la sélection de fournisseurs de proximité. L'un de nos boulangers fournit la cantine et les producteurs locaux sont sollicités.

«Vercors Restauration» a fait le choix des énergies vertes avec la SEM «Gaz et Electricité de Grenoble», qui fournit 100 % d'énergie renouvelable. Elle promeut le commerce équitable et propose aux enfants, au cours de la semaine de la Solidarité internationale, des produits équitables labellisés.

Un effort particulier de communication est mené par «Vercors Restauration» : information, suivi de satisfaction, enquête mensuelle sur les plats fournis. Nos enfants donnent leur avis et sont exigeants.

Cette année, le repas mensuel « bio » devient hebdomadaire !

8

Une démarche pédagogique renforcée pour que chaque enfant apprécie les différences et se fasse lui-même une idée des bienfaits de l'agriculture biologique.

À la garderie périscolaire, un goûter équilibré est proposé aux enfants. Il fait l'objet d'un suivi et respecte l'équilibre alimentaire, en évitant les aliments trop sucrés ou trop artificiels: du pain frais sorti du four de la boulangerie Beitone, accompagné de chocolat, de confiture ou de pâtes de fruit, et des fruits de saison qui sont désormais livrés par la EARL Tardy-Covet et récoltés dans les vergers de La Buisnière. Ces fruits sont cultivés dans le respect de l'environnement. En effet, l'engrais utilisé sur les parcelles de fruits et de noix est d'origine biologique.

Les tarifs des services restent inchangés. La participation financière des familles est modulée en fonction du quotient familial. Les tarifs applicables sont votés, pour l'année scolaire, par le conseil municipal. Si le quotient familial n'est pas renseigné, le barème tarifaire maximum est automatiquement attribué.



À quoi servent les budgets votés pour nos écoles ?

Retour sur une année de projets en image

→ À l'école des « Trois Cours »



3 classes de cycle 2 ont fait un séjour de 3 jours à Saint-Hugues-de-Chartreuse (3 000 €)



Tous les enfants de cycle 2, soit 4 classes, sont allés à la piscine (5 000 €)



141 élèves de cycle 3 ont fait 6 sorties de ski (7 000 €)



30 € par élève, soit un budget de 7 200 € permettent de partir en randonnées, d'aller au musée, à la ferme, etc.



Avec 10 000 € environ, la salle informatique a été remise à niveau et l'assistance d'un prestataire assurée pour trois années permet d'envisager plus sereinement la maintenance du parc renouvelé. Un prêt de l'Inspection académique permet aux enseignants de bénéficier d'un vidéo-projecteur doté d'un tableau blanc interactif.



Les efforts conjoints de la commune et du Conseil général ont permis à 6 classes de l'école élémentaire de profiter d'activités de théâtre, musique et cinéma avec la venue du Chapiteau de l'Isère.



Cette année encore, 2 classes ont assisté à une très belle répétition du concert donné par les Musiciens du Louvre au château du Touvet.



Pour assurer la gratuité inscrite au fronton de nos écoles, une participation de la commune de 40 € par élève permet à chaque petit écolier du Touvet de posséder d'indispensables fournitures (9600 €)

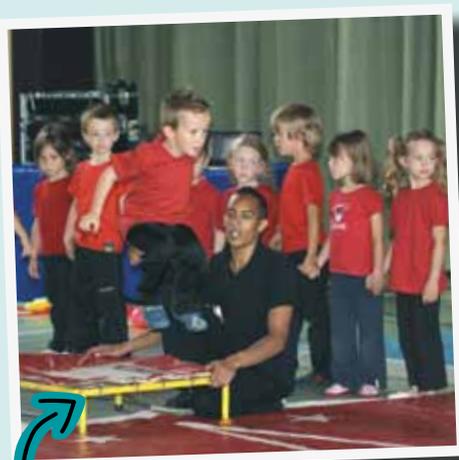


→ À l'école maternelle la Touveline



De la levée du Chapiteau de l'Isère (budget conjoint commune et Conseil général)...

... au spectacle de fin d'année le 24 juin au Bresson



Le projet «cirque» de l'école maternelle a mobilisé toutes les énergies et nécessité un très important accompagnement d'intervenants artistiques (9 250 €)

Un très beau projet humanitaire a mobilisé les Services techniques et l'épouvantail du club du Beaumont confectionné pour Macadam peinture.





Matériel et fournitures sont achetés avec les 37 € donnés pour chaque élève (5 000€)

Les enfants de la grande section ont participé au projet de lecture publique inter-communal Giboulivres en rencontrant Edouard Manceau, auteur-illustrateur de nombreux albums pour la jeunesse : un voyage dans la magie des mots et des images.



Diverses sorties au cirque ou à la montagne ont rythmé l'année scolaire (2 500 €)



Toute cette actualité de rentrée a été largement exposée par le maire, Laurence Théry, et la conseillère déléguée en charge de la vie scolaire, Annie Vuillermoz, et débattue lors de la réunion de rentrée du 7 septembre. Elle a réuni près d'une quarantaine de parents, en présence de Pierre Daudin, directeur de l'école des « Trois Cours ».

Mémento pratique de vos transports en commun



Les transports collectifs à votre disposition au Touvet sont organisés par le Conseil général de l'Isère (CGI) ou par la communauté de communes du Grésivaudan (CCG), petit rappel pour savoir où vous renseigner :

Pour aller à Grenoble :

- 6060 Chambéry-Grenoble (CGI)
- Express 1 Lumbin-Grenoble-Voirion (CGI)
- 6070 Bernin-Montbonnot-Campus-Gières Gare (CGI)
- 6020 Grolles-Meylan-Grenoble (CGI)
- 661 Le Touvet-La Terrasse-Brignoud-Inovalée (CCG)

Pour aller à Chambéry :

- 6060 Grenoble-Chambéry (CGI)

Pour aller sur la rive gauche du Grésivaudan :

- G12 Goncelin-Le Touvet-Pontcharra via Sainte-Marie-d'Alloix et La Buissière (CCG)
- G13 Goncelin-Le Touvet-Pontcharra via Saint-Vincent-de-Mercuze, La Flachère et Barraux (CCG).

→ Les lignes Isère express (LISE), nouvelle offre du Département, sont 16 nouvelles lignes *Trans Isère* lancées en septembre 2011

Un réseau rapide

Basé sur une meilleure adaptation des itinéraires et des horaires des lignes existantes, tout est mis en œuvre pour garantir la rapidité des LISE :

- utilisation des voies réservées sur autoroute et en ville
- cadencement important aux heures de pointe (5, 10 ou 15 minutes)
- un système de carte à puce pour gagner du temps
- une desserte directe des centres villes



Un itinéraire commun

Toutes les lignes LISE empruntent le même itinéraire entre Montbonnot (Pré de l'Éau), Vizille (L'Alliance), et Saint-Egrève (San Marino Barrage). Entre ces trois points d'échange, le trajet est le même jusqu'à Grenoble : l'itinéraire est simplifié !

Un nœud central à Chavant

LISE passe désormais par les points stratégiques de l'agglomération grenobloise (Victor Hugo, Gare Routière ...) et par Chavant, le point central d'échange entre les lignes. L'arrêt Chavant assure ainsi une meilleure correspondance entre les lignes Transisère et surtout une meilleure diffusion dans l'agglomération (correspondances tram vers le campus, le CHU, l'hyper-centre ...).

LISE c'est aussi moins de stress

Fini les péages, les embouteillages, le stationnement ... toutes ces contraintes s'envolent. Se déplacer facilement, dans des véhicules modernes, dans et autour de Grenoble, devient possible et facile avec LISE !

Zoom sur Le Touvet :

Un meilleur cadencement de l'Express 1 aux heures de pointes (en direction de Grenoble, un car toutes les 10 minutes), de nouveaux itinéraires dans Grenoble pour les lignes Express 1 et 6060 (Chavant, Victor Hugo, Docteur Mazet ...).

La ligne 6060 ne passe plus par le Campus Universitaire, la ligne 6070 permettra de s'y rendre, via l'arrêt Montbonnot-Pré de l'Éau, ainsi que le Tram C à Hôtel de Ville. Ceci représente un gain de temps car la desserte du campus était longue.

En outre, la ligne bénéficie de renforts d'offre avec une desserte par Pontcharra Le Coléo et un renfort en fin de journée vers 19h au départ de Grenoble.



→ fréquence, vitesse, simplicité, économie : devenez fan de LISE !

→ La rentrée des transports du Grésivaudan (CCG)

Les lignes régulières

Pour mieux vous servir, le réseau s'adapte aux besoins des usagers avec de nouvelles liaisons et des prolongements de lignes depuis le 1er septembre 2011.

→ L'ensemble des lignes régulières proposent un fonctionnement le samedi, hormis les lignes G22 (La Ferrière → Allevard) et G51 (Biviers → Montbonnot)

→ L'ancienne ligne MB001 (qui circulait jusqu'à présent entre Montbonnot - Le Pré de l'Éau et Montbonnot - Poste) permet depuis le 1er septembre des liaisons régulières entre Biviers et Montbonnot, en rabattement sur la RD1090 et au Pré de l'eau afin de permettre des correspondances sur les lignes Transisère structurantes du territoire. Cette nouvelle ligne est baptisée G51.

→ La ligne G60 (Inovalée → Brignoud) est supprimée et remplacée par la ligne Transisère 6070, permettant une meilleure fréquence et des trajets directs jusqu'au domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères, où des correspondances avec le tramway sont possibles vers le centre-ville grenoblois ou le CHU.

→ La ligne Transisère 6070 propose des trajets entre la gare de Gières, le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères et la zone industrielle de Crolles-Bernin toutes les 10 minutes en période de pointe.

→ En complément, la ligne G65 est créée entre la zone industrielle de Crolles-Bernin et la gare de Brignoud afin d'assurer les correspondances avec les trains TER.

→ La ligne G62 (Goncelin → Bernin) propose des services entre Goncelin et Bernin tout au long de la journée, et non plus seulement en heures de pointe.

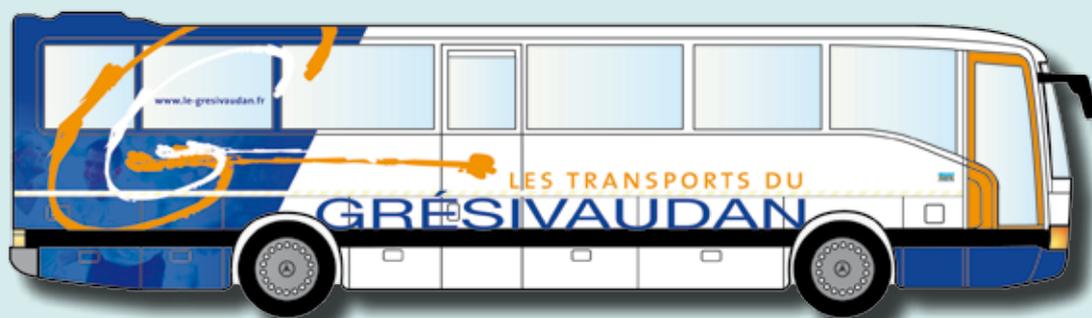
→ La commune de Barraux, déjà desservie par la ligne G13 en heure de pointe est désormais desservie en cours de journée par la ligne G11.

→ Les lignes G12 et G13 (Pontcharra → Goncelin via la rive droite), qui ne proposaient des services qu'en heure de pointe, sont renforcées en cours de journée avec des services Allobus (transport à la demande), baptisés respectivement G120 et G130. Faisant suite à la création de la ligne G30 (la Pierre - Goncelin - Lumbin) qui contribue également à relier le Touvet à la gare de Goncelin, l'itinéraire des lignes G12 et G13 est simplifié afin d'alléger la circulation dans la grand rue.

→ Les lignes G40 (Pontcharra → Crolles) et G41 (Allevard → Crolles) qui sont à destination des travailleurs postés de ST Microelectronics fonctionnent désormais toute la semaine et non plus uniquement le week-end. Ainsi, toutes les équipes de travailleurs postés pourront utiliser ce service.

Skibus

En période d'ouverture des stations de ski, il existe une offre supplémentaire du Conseil général de l'Isère (Transaltitude) et de la Communauté de communes du Grésivaudan (Skibus). • d'infos sur www.transaltitude.fr et www.transportsdugresivaudan.fr.



Allobus : le transport à la demande



Allobus complète le réseau des lignes régulières du réseau des transports du Grésivaudan. Fonctionnant sur réservation, il offre la possibilité de se déplacer facilement (en semaine uniquement). Il circule dès qu'un usager l'a réservé, essentiellement sur les communes de montagne du Grésivaudan.

→ Qui est concerné ?

Toute personne peut utiliser Allobus : les jeunes, les personnes âgées, les actifs, les demandeurs d'emplois, etc.

→ Comment ça marche ?

Allobus est conçu pour permettre aux usagers non motorisés des communes de montagne du Grésivaudan de se rendre par exemple dans les commerces, les services médicaux et les gares de la vallée. Il vise également à réduire le trafic routier en regroupant les usagers sur un même secteur. Déclenché uniquement par réservation préalable, ce service fonctionne soit en complément d'horaire des lignes régulières, soit pour desservir certaines zones sur des points d'arrêt définis à l'avance. Chaque jour, les itinéraires sont tracés en fonction des réservations enregistrées. Allobus circule dans la journée de 9 h à 16 h. Allobus est accessible avec le ticket unitaire vendu à bord du véhicule de 0,50 € valable 3 heures, et avec les abonnements.

→ Comment réserver ?

Pour réserver son trajet, le voyageur téléphone à la centrale de réservation au 08 10 12 12 33 au moins quatre heures avant son départ : la veille pour le lendemain ou le matin pour l'après-midi. Seule la centrale de mobilité est habilitée à prendre les réservations, pas les sociétés de transports.

→ Si vous êtes malentendant, vous pouvez réserver Allobus par mail à l'adresse suivante : agilis@centrecontacts.com, si une personne de votre entourage a contacté la centrale lors de la première réservation pour créer une fiche client. Cette démarche doit être faite à plus de 24 heures du départ (attention aux réservations faites pour le lundi car idéalement le mail doit être envoyé le vendredi).

Depuis le 1er septembre, les lignes Allobus évoluent, pour mieux s'adapter à vos besoins

→ La ligne G132 est créée pour maintenir une desserte entre Sainte-Marie-du-Mont, Chapareillan, Barraux et Pontcharra avec 2 allers-retours par jour proposés, en complément des services Allobus créés en cours de journée sur les lignes régulières G12 et G13.

→ La ligne G300 (Theys - Goncelin en période de pointe) reprend ses horaires d'avant les travaux TER.

→ La ligne G301 (Theys, Hurtières, Goncelin, Tencin, Crolles et Villard-Bonnot) est scindée en trois lignes pour plus de lisibilité des itinéraires sur ce secteur, et plus d'horaires.

→ La ligne G302 en est un résultat et dessert les communes de Laval, Froges, Villard-Bonnot et Crolles.

→ La ligne G303 reprend la desserte des communes des Adrets, de la Pierre, de Champ-près-Froges, de Villard-Bonnot et de Crolles de l'ancienne ligne G301.

→ La ligne du plateau des Petites Roches G310 qui permet une connexion avec la RD1090 sur Saint-Nazaire-les-Eymes fonctionne désormais également en heures de pointe. Elle fonctionnera entre 7h35 et 19h en renfort de la ligne Translsère G550.

→ Les lignes G311 (Plateau des Petites Roches - Le Touvet - Crolles), G600 (Hauts de Montbonnot - Saint-Nazaire-les-Eymes - Saint Ismier) et G700 (Saint-Martin-d'Uriage - Chamrousse) proposent désormais des horaires différents, pour correspondre au mieux aux attentes des usagers.

→ La ligne G702 sur Saint-Martin-d'Uriage fonctionne en heures de pointe en « zonal total », c'est-à-dire que tous les points d'arrêt de la ligne peuvent être desservis aux mêmes horaires, en fonction des réservations. L'horaire d'arrivée à l'Office du Tourisme d'Uriage est garanti afin de permettre de bonnes correspondances avec les lignes Translsère vers l'agglomération grenobloise. Lors de la réservation, un horaire de passage au point d'arrêt est indiqué à l'usager, à 10 minutes près. Sur cette ligne, le temps de parcours maximal depuis Chamrousse est d'une demi-heure.

→ La ligne G101 est simplifiée pour une meilleure desserte et lisibilité. Elle propose plus de liaison directe entre les hameaux du Cheylas et Pontcharra (2 allers-retours par jour).

Les transports du Grésivaudan

Tél. : 0 810 12 12 33 (coût d'une communication locale)

Mél : transports@le-gresivaudan.fr

Réservation Allobus : du lundi au vendredi de 8h à 17h

Renseignement lignes et horaires : du lundi au samedi de 8h à 18h30



Arrêt du Transgrésivaudan

Le service Transgrésivaudan est intégré depuis le 1er septembre 2011 au service transports et déplacements de la communauté de communes du Grésivaudan.

Les services précédemment assurés sont maintenus. Ils sont assurés par une entreprise de transport privée sous contrat avec le Grésivaudan.

Les ayant-droit de l'ancienne organisation du Transgrésivaudan conservent leurs droits au moins jusqu'au 31 décembre. Pour effectuer une réservation, les personnes doivent composer le 08 10 12 12 33 directement ou faire la réservation par le biais de leurs prescripteurs habituels.

Durant cette période transitoire, le Grésivaudan mène une réflexion afin d'envisager les adaptations du service pour répondre au mieux aux besoins des habitants du territoire. Ce service devra notamment permettre de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et des personnes en insertion sociale.

Toutes les évolutions concernant le fonctionnement du service seront communiquées courant décembre aux ayant-droit actuels et aux prescripteurs.

Toutes les évolutions de la rentrée, concernant les lignes régulières mais aussi les transports scolaires et Allobus sont décrites et accompagnées des fiches horaires sur le site Internet : www.transportsdugresivaudan.fr, dans la rubrique « actualité ».

La Gare
6060 Chambéry / Allobus G311 / G13



Haut Touvet (EDF)
6060 / G13 / Allobus G311



Le Collège
Allobus G311 / G13 / Skibus G31



Saint Jean
6060 / G12 / G13 / G61 / Allobus G120 / Allobus G130



La Charrière
6060 / G13 / Skibus G31



Plaussy (Mairie)
G12 / G13 / G61 / Allobus G120 / Allobus G130



Gendarmerie
G12 / G13 / G30 / Allobus G120 / Allobus G130



La Conche
6060 / G12 / G13 / G30 / G61 / Allobus G311



Les Terrasses
G12 / G13 / G30 / G61



La Frette
6060 / G30 / G61



Plan des arrêts de bus du Touvet

Zoom sur les travaux



1

1

Zoom sur le hameau du Vivier

Le maire, Laurence Théry et le 1er adjoint, André Gonnet, ont reçu les habitants du Vivier lors d'une réunion de quartier le 13 juillet, dans le prolongement des engagements pris lors de la réunion du 24 février 2009 et du résultat de la consultation du 6 avril 2009. Malgré la période estivale ce sont plus d'une quarantaine de personnes qui ont assisté à cet échange.

L'occasion d'évoquer :

→ le changement des 14 luminaires du hameau : en remplacement de néons obsolètes, la municipalité a fait installer un éclairage basse consommation en bi-puissance à régulation automatique qui permet de passer de 100 W à 70 W durant 8 heures en milieu de nuit. Prochaine étape enfouissement des fils et changement de mâts pour que l'esthétique rejoigne les préoccupations énergétiques et économiques.

→ la mise en place d'un abribus d'où les usagers sont visibles par le chauffeur, avec une face côté arrivée du bus vitrée, d'une épaisseur de 9,5 mm, qui leur permet de voir le bus arriver sans sortir de l'abri. Un remerciement tout particulier à Bruno de Quinsonas qui a autorisé cette implantation dans la continuité de l'allée paysagère du Château, améliorant grandement la qualité du point d'arrêt.

À la suite des demandes des habitants le maire a écrit à la communauté de communes du Grésivaudan et au Conseil Général pour signaler les bus stationnés sans raison en bas de l'allée et interdisant toute visibilité aux automobilistes. Reste à saisir la gendarmerie pour les poids lourds indûment stationnés au même endroit.

→ Le résultat de la consultation des habitants ayant conduit à ne pas réaliser de cheminement piétonnier le long de l'allée du château il est proposé de stabiliser la liaison existante par le chemin du Grappillon. Dès cet automne un banc a été installé pour permettre les repos à mi-course.





2

Aménagements complémentaires au carrefour de la Conche

Plusieurs observations d'usagers, notamment lors de la réunion publique qui s'est tenue le 24 février, ont permis de ré intervenir auprès du Conseil Général concernant la bretelle d'accès à la grande rue pour les automobilistes venant de Chambéry. Compte tenu de la difficulté de giration des poids lourds et des bus une modification de tracé et un élargissement ont été opérés. Une bordure en béton franchissable a été installée.

Un banc supplémentaire a été implanté à l'abri sous les arbres marquant l'entrée sud de la commune.

Un abri poubelles a été installé sur l'îlot central pour permettre le stockage des poubelles des riverains non desservis par le ramassage des ordures ménagères de la communauté de communes. Une consultation des habitants concernés a conduit à prévoir un abri assez large pour maintenir l'ensemble des poubelles individuelles.

Ce carrefour reste en attente de luminaires adaptés et de signalétique y compris lumineuse.

Travaux d'assainissement dans le quartier

→ rue de l'ancien tram avec la mise en place d'un réseau séparatif entre l'intersection de la Grande rue et la rue de Gagnoux. Au regard du schéma directeur d'assainissement le tuyau unitaire existant n'était pas assez dimensionné pour recevoir les eaux usées et les eaux de pluies. D'où la mise en place d'un tuyau de 600 remplaçant le 300 existant ainsi qu'un tuyau en polychlorure de vinyle (PVC) de 200 pour les eaux usées. Six branchements ont été tirés en limite des propriétés riveraines et les habitants doivent effectuer la mise en séparatif sur leurs parcelles.

→ Impasse de la Conche avec la mise en place d'un tuyau en polychlorure de vinyle (PVC) eaux usées de 200, sans toucher le tuyau d'eau de pluie, sachant que les 4 propriétés doivent se raccorder sur le nouveau réseau.





3 Rénovation des installations de la salle du Bresson

Après l'intervention très importante de réfection du chauffage en janvier 2010, la société Delas a procédé cette année au changement des 192 néons composant l'éclairage de la salle d'animation rurale.

Des pavés tubes fluorescents T5 dernière génération consommant peu ont remplacé les anciens tubes datant de la création de la salle. L'ajout de commandes permet de varier l'illumination en fonction des besoins (sportif, repas dansant...).

Un écran de 3m par 3m se déploie à l'aide d'un interrupteur électrique pour projeter films ou vidéos sur un support approprié.

La réfection de l'équipement froid de la chambre froide, l'installation d'un nouvel évaporateur ventilé et d'un groupe de condensation permettent une utilisation optimale de la chambre froide.

Une mise aux normes électriques de la salle a été effectuée avec des travaux réalisés sur la totalité du réseau : tableaux et canalisations, appareils d'éclairage, prises de courant et récepteurs électriques.

4 Démarrage des chantiers phares en photos

Le centre de tri le 1er septembre.

La bibliothèque le 1er septembre.

La maison des associations le 1er juillet.

Le pôle enfance au mois d'octobre.



Environnement



Familles à énergie positive *engagées pour le climat !*

Concours Familles à Énergie Positive 2010-2011

L'équipe du Touvet remporte son défi !

77 familles de 11 communes en Isère concourraient cet hiver pour diminuer leur consommation d'énergie (chauffage, éclairage, électricité ...) d'au moins 8% par rapport à l'hiver précédent.



Pari réussi pour l'équipe du Touvet car les six familles Bachelot, Berlandis, Moussy Lucien, Moussy Jean-Yves, Muret et Salem impliquées dans le concours, ont économisé 15% d'énergie en cet hiver 2010-2011 !

L'équipe de la commune de Dolomieu en Isère a économisé le plus d'énergie, pendant que la commune de Lans-en-Vercors économisait le plus de CO2.

L'implication de chacun a permis :

- d'économiser 358 700 kWh en Isère soit la consommation moyenne d'énergie tout usage de 16 foyers pendant 1 an.
- en Rhône-Alpes, ce sont 2 037 000 kWh économisés (475 foyers participants) soit la consommation moyenne d'énergie tout usage de 92 foyers pendant 1 an.

La capitalisation de cette économie d'énergie a évité l'émission de 65 000 kg de CO2 dans l'atmosphère.

- Soit l'équivalent de 447 000 km parcourus avec une voiture moyenne,
- Soit plus de 10 fois le tour de la Terre.
- Ou encore environ 5 allers/retours Grenoble/Paris pour chacune des familles participantes au concours auvernois avec une voiture moyenne.

Concours Familles à Énergie Positive : c'est reparti !

Au vu des résultats de l'équipe Familles à Énergie Positive, le Touvet relève le défi en 2011-2012 !
Notre objectif : égaliser les 15 % d'économie d'énergie de l'année dernière.

⇒ Si vous souhaitez rejoindre notre équipe contactez Brice Laguionie au 06 98 39 08 33,
brice.laguionie@laposte.net



Chasser le sanglier et préserver les cultures

Les sangliers font souvent des ravages dans les cultures au Touvet et les agriculteurs subissent des dommages irréparables.

À l'issue d'alertes et de discussions avec tous les acteurs concernés, chasseurs, agriculteurs, association de chasse etc. un arrêté préfectoral daté du 17 mars 2011 a fixé les interventions du lieutenant de louveterie au Touvet pour engager des battues ou tirs d'affût afin de réguler le nombre de sangliers. Ainsi, monsieur Baboud Besse, président de la Fédération départementale de la chasse, lieutenant de louveterie a effectué 17 interventions de nuit dans la plaine du Touvet pour diminuer le nombre de sangliers, entre le 19 mars et le 19 mai 2011. Ces battues ont permis 2 prélèvements de sangliers, le 28 et le 29 avril.

Plus de feux dans nos jardins !

Lequel d'entre nous n'a pas un jour fait un feu au fond de son jardin afin de se débarrasser des débris végétaux encombrants. Cette pratique est d'ailleurs traditionnelle et vieille comme le monde. Mais il faut arrêter car il y a urgence ! La combustion des déchets végétaux « a priori » anodine, dégage de nombreux gaz toxiques mais aussi une grande quantité de particules microscopiques d'autant plus importante que les déchets sont humides, ce qui est le cas la plupart du temps.

L'ASCOPARG, association de surveillance de la qualité de l'air de Rhône-Alpes, a évalué qu'un seul feu de 50 kg de végétaux équivaut en particules à :

- 22 000 km parcouru par une voiture essence récente (7 300 km pour un diesel)
- un mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au bois performante
- une demi-saison de chauffage d'un pavillon équipé d'une chaudière au fuel.

Ces particules sont pour certaines cancérogènes et provoquent des maladies cardiovasculaires. De récentes études sanitaires montrent que l'espérance de vie est diminuée d'environ 10 mois pour les populations européennes en raison de la pollution atmosphérique liée aux particules.

Nous vivons à la campagne et nous subissons moins fortement les pollutions liées à la concentration urbaine. Ne gâchons pas cet avantage.

Cette pratique est maintenant totalement interdite quelle que soit la période de l'année car l'arrêté préfectoral n° 2008-11470 du 15 décembre 2008 s'il autorise «le brûlage du bois provenant des débroussailllements, tailles de haies ou d'arbres» hors agglomération pour les communes de plus de 2 000 habitants, l'interdit formellement sans dérogation quand «les communes ont mis en place, à l'échelon communal ou intercommunal, un dispositif de collecte et de valorisation des déchets végétaux», ce qui est désormais le cas pour la commune du Touvet.

Les solutions alternatives sont nombreuses :

- la plupart des déchets peuvent être compostés et profiter à nos jardins
- les branches peuvent être laissées en tas au fond du jardin et offrir un abri pour la faune sauvage
- la déchetterie du Touvet est ouverte à tous et de plus en plus souvent. Un feu de 50 kg dégage 100 fois plus de particules qu'un véhicule pour se rendre à cette déchetterie.



Acquisition d'un broyeur à végétaux : un achat gagnant-gagnant pour le Touvet

Pour réduire l'apport de déchets verts à la déchetterie, la commune s'est dotée d'un broyeur. Les multiples transports depuis les zones de taille, le coût et l'énergie nécessaires au broyage sont ainsi évités car le broyage est réalisé sur place.

Ce broyeur réduit en copeaux des branches de 8 à 10 cm de diamètre, et les copeaux récupérés servent de paillage à certains massifs pour éviter ou retarder la pousse des mauvaises herbes.

Exemple : le paillage du chemin d'accès à la zone de captage de l'eau dans la plaine pour éviter la minéralisation du chemin.



LE JOUR DE LA NUIT

www.jourdelanuit.fr

TROISIÈME ÉDITION

LE 1^{er} OCTOBRE 2011

FÊTEZ LA NUIT NOIRE !

Balades nocturnes, observation des étoiles, sorties nature, extinction de l'éclairage dans les villes... découvrez les activités de votre région !

Le jour de la nuit

21

Le samedi 1er octobre la commune du Touvet s'associe à l'événement le « Jour de la nuit » pour se sensibiliser à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à l'observation du ciel étoilé.

En partenariat avec la communauté de communes du Grésivaudan, l'Espace Belledonne, Belledonne en marche, la Frapna et le Conseil général de l'Isère, la commune du Touvet a décidé de s'associer à cette démarche nationale en éteignant ou en diminuant l'intensité de l'éclairage public entre 21h et 23h.

Nous en profitons pour observer le ciel à partir de 21h à la salle du Bresson.

+ d'infos : www.jourdelanuit.fr

Action sociale

Collecte annuelle de la Banque alimentaire de l'Isère

Chaque année, la Banque alimentaire organise une collecte les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2011. En Isère, 1200 bénévoles se mobilisent pour récupérer dans 110 grandes et moyennes surfaces des denrées alimentaires distribuées aux 75 associations partenaires.

Ces denrées (huile, conserves de légumes, café, confitures et autres) sont très utiles pour compléter les produits reçus toute l'année.

En 2010, la Banque alimentaire a distribué 1300 tonnes de denrées représentant 2 700 000 repas, dont 180 tonnes dans les deux jours de la collecte.

Les demandes de secours alimentaire ont augmenté de 15% en 2010 et de 12% au premier semestre 2011.

La Banque alimentaire a donc besoin de davantage de ressources. Les 25 et 26 novembre, des bénévoles vous attendent à la sortie d'Intermarché et de Netto au Touvet pour récupérer les produits alimentaires dont vous voudrez bien faire don à la sortie.

Une antenne locale de la Banque alimentaire existe au Touvet depuis une dizaine d'années

Cette année, elle aide 12 familles. Malheureusement, le nombre des familles touchées augmente et l'antenne du Touvet cherche davantage de bénévoles. Les rencontres se déroulent à la cure du Touvet tous les jeudis après midi pour :

- ⇒ Aller chercher les denrées à la Banque départementale à Sassenage
- ⇒ Répartir les denrées en colis individuels
- ⇒ Distribuer les colis
- ⇒ Participer à la collecte nationale le dernier week-end de novembre.



Comment faire une demande d'aide au logement ?

Les aides au logement sont destinées à diminuer la charge mensuelle du coût de votre logement.

Elles sont délivrées par la caisse d'Allocations familiales pour le régime général ou la caisse de Mutualité sociale agricole, si le demandeur relève du régime agricole.

Il existe trois types d'aides : l'aide personnalisée au logement, l'allocation logement à caractère familial, ou à caractère social. La demande d'aide au logement se fait auprès de la caisse d'Allocations familiales ou de la caisse de Mutualité sociale agricole du lieu où se trouve votre logement. Elle doit être accompagnée de justificatifs différents selon que l'on sollicite une aide personnalisée au logement, une allocation logement à caractère familial, ou à caractère social.

Le montant de l'aide consentie à chaque bénéficiaire est fixé du 1er janvier au 31 décembre de la même année, en tenant compte de la situation familiale, du nombre d'enfants ou de personnes à charge, des ressources, du loyer, de la nature du logement, du lieu de résidence.

Le barème de l'aide au logement est révisé chaque année au 1er janvier. Tout changement survenu en cours d'exercice, dans la situation familiale ou professionnelle du bénéficiaire ou de son conjoint, concubin, ou partenaire lié par un PACS, doit être immédiatement signalé à l'organisme payeur et peut entraîner une révision du montant de l'aide.

ADIL 38



Pour toutes informations complémentaires, s'adresser à :

ADIL 38

2, boulevard Maréchal Joffre

38000 Grenoble

Tel. : 04 76 53 37 30

**ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT**

L'ADIL 38 assure une fois par mois des permanences au cœur du Grésivaudan, dans les communes de Crolles et de Pontcharra. Contactez-les pour connaître leurs jours et heures d'accueil.

Et pourquoi ne pas passer son BAFA ?

Le Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur (BAFA), c'est plus qu'un simple moyen d'avoir un job d'été... Faire le choix d'être animateur, c'est aimer la vie en collectivité et le travail en équipe, ne pas craindre de prendre des responsabilités et surtout s'intéresser aux enfants... En octobre, pour les jeunes du territoire, la communauté de communes Le Grésivaudan organise deux sessions, l'une de formation générale et l'autre d'approfondissement du BAFA.

Le BAFA permet d'encadrer de manière occasionnelle des jeunes de 4 à 18 ans au sein des accueils collectifs de mineurs dans les colonies de vacances (CVL) et les centres aérés ou centres de loisirs (CLSH).

Conditions d'obtention :

- avoir 17 ans minimum,
- suivre une formation pendant les vacances scolaires pour valider le BAFA.
- Le Grésivaudan prend en charge 23 % du coût du stage ainsi que la restauration des stagiaires.

Formation générale BAFA

Du samedi 22 au samedi 29 octobre 2011

à l'accueil de loisirs intercommunal de St Maximin

Tarif : 221 euros

Formation d'approfondissement

Du lundi 24 au samedi 29 octobre 2011

à l'espace jeunes Gaïa à Pontcharra

Tarif : 166 euros



Modalités d'inscription et de paiement

Envoyer par courrier à la communauté de communes Le Grésivaudan, service Enfance et jeunesse, 115, rue Louis Néel, 38926 Crolles cedex :

- le bulletin d'inscription rempli,
- les documents demandés (voir plaquette à télécharger sur le site de la communauté de communes www.le-gresivaudan.fr/-Actualités-),
- un chèque de 221 ou de 166 euros, libellé à l'ordre du Trésor public.

Vie de la commune

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

Samedi 3 septembre, Laurence Théry, maire, et six membres du Conseil municipal ont accueilli une trentaine de personnes à la mairie pour leur souhaiter la bienvenue dans la commune.

« Le Touvet, chef lieu de canton, est une commune dynamique où il fait bon vivre ». Au-delà des mots, ce sont les faits qui peuvent parler d'eux-mêmes et certains chiffres sont à cet effet révélateurs. Sur le plan culturel par exemple, la bibliothèque (qui sera très prochainement installée dans des locaux réhabilités pleins de charme) compte plus de 700 lecteurs actifs. La vie associative, mise à l'honneur le même jour par le Forum des associations auquel les nouveaux venus ont été conviés, doit s'installer dans les locaux en rénovation de l'ancienne perception, avec un permanent. Il a été rappelé aussi l'existence du musée du maquis du Grésivaudan, d'un patrimoine historique régulièrement présenté par le Comité des fêtes, et bien évidemment du joyau du village, le château des Marquis de Quinsonas.

Les projets ont été présentés : construction de logements et de locaux pour la gendarmerie, transfert de la poste place de l'église, tout en insistant sur le fait que les financements de la maintenance de ces services publics sont pour la plupart à la charge de la commune. Les réalisations aussi : résolution de l'insuffisance de l'alimentation en eau potable et retour du droit à construire, programmations pluriannuelles de voirie, d'assainissement, d'éclairage public, de réfection du petit patrimoine, d'entretien et d'isolation des bâtiments communaux, etc.

C'est en invitant les nouveaux arrivants à participer le plus possible aux réunions de quartier qui sont régulièrement proposées, à solliciter les élus pendant leurs jours et horaires de permanence, à utiliser aussi le cahier de doléances à la mairie, à lire les quatre bulletins annuels municipaux, et le bulletin mensuel Le Touvet Animations, que le maire a convié le public à un pot de l'amitié.



Pour en savoir plus

- Mél : mairie@letouvet.com
- Site : www.letouvet.com
- Tél. : 04 76 92 34 34

Forum des associations :

le rendez-vous incontournable de la rentrée

Il y avait foule au traditionnel forum des associations du Touvet le 3 septembre dernier à la salle du Bresson.

Avec une cinquantaine d'associations couvrant tous les domaines, du sport à l'action sociale, de l'éducation à la culture, on peut s'épanouir à Touvet. Le maire, Laurence Théry a rappelé le dynamisme de ces associations, dont on fête cette année le 110ème anniversaire statutaire...

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, était présent pour rappeler les grandes lignes de la politique associative du Canton de l'Isère.

Cette année la municipalité a choisi d'honorer Michel Carayol, un bénévole aux multiples engagements associatifs, de la Banque alimentaire passant par le Comité des fêtes : plus de trente années d'enthousiasme au service des autres. L'occasion d'un grand coup de chapeau à tous sans que rien de tout cela ne pourrait exister.



ous azimuts au
seil général de
re au rugby, en
s les bénévoles



Concours de labour au Touvet



Samedi 3 septembre, l'association du Comice Grésivaudan Belledonne organisait dans la plaine du Touvet un concours de labour. Comme le dit Joël Gentil, président du Comice, cette manifestation originale et spectaculaire est l'occasion pour les jeunes agriculteurs de montrer leur technique et de l'expliquer aux spectateurs.

Tout l'après-midi, une dizaine d'agriculteurs âgés de 16 à 22 ans ont donc bravé la pluie et manœuvré leurs tracteurs avec dextérité afin d'être le meilleur « traceur de sillons ».

Après avoir évalué la régularité des sillons et l'aisance des conducteurs, le jury a décerné la coupe à Damien Belle (Saint-Pierre-d'Allevard). Anthony Girault (Goncelin) se classe deuxième et Ghislain Coup-La-Fronde (Sainte-Marie-d'Alloix) troisième.

Enquêtes publiques

Enquête publique de modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°100-2011 du 29 juillet 2011, le maire de Le Touvet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

- ajustement de zonages
- suppression de certains emplacements réservés
- corrections réglementaires mineures pour une meilleure lisibilité du PLU
- précisions de règles pour faciliter l'implantation du logement social
- clarification du régime des éléments de patrimoine protégés.

Monsieur Raymond ULLMANN, domicilié 89, impasse des Pelettes à CHIRENS (38850), ayant pour profession ingénieur INPG, a été désigné par le président du Tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroule à la mairie du 5 septembre au 8 octobre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire-enquêteur tient une dernière permanence à la mairie le samedi 8 octobre de 9 heures à 12 heures.

Enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale dans la ZA du Bresson.

Une enquête publique a eu lieu du 12 au 26 septembre dernier pour le déclassement d'une voie communale entre la RD 29 (croix) et l'accès à Intermarché dans la ZA du Bresson. Ce déclassement a été rendu nécessaire par la création d'une nouvelle voie desservant la zone d'activités.

Monsieur Georges TABOURET, urbaniste de profession, a été désigné en tant que commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur peuvent être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Démarchage frauduleux : attention !

→ Des sociétés privées téléphonent ou passent à votre domicile pour vous proposer des diagnostics de toiture, thermique, ou toute autre étude énergétique, en se disant mandatées par la mairie.

EN AUCUN CAS la mairie n'a demandé de telles études, soyez vigilants et déposez plainte à la gendarmerie le cas échéant.

fin de la reprise de concession au cimetière du Touvet



IMPORTANT

Cette procédure longue et très encadrée est engagée au Touvet depuis janvier 2004. Le maire a informé les personnes ayant des concessions au cimetière qu'il va être procédé incessamment à une reprise de certaines concessions qui paraissent abandonnées.

Trente-trois concessions ont été jugées non entretenues en 2010 et trente-trois panonceaux « en instance de reprise » sont apposés sur chaque concession concernée depuis septembre 2010, doublé d'un affichage réglementaire à la mairie et au cimetière. Un courrier a été adressé en février 2011 à l'ensemble des propriétaires des concessions concernées. Un affichage réglementaire a été réalisé sur le site et à la mairie du 18 février au 18 mars 2011.

À l'issue de tous ces constats d'abandon le 18 février 2011 et le 18 mars 2011, il reste vingt concessions à récupérer.

Le 4 mars 2011, il a été procédé à un nouvel affichage et à l'envoi des procès verbaux de constatations. Après le délai légal d'un mois, le conseil municipal du 5 avril 2011, a voté la reprise des concessions.

L'entreprise Maraschin, entreprise spécialisée, vient enlever les monuments à partir du **lundi 7 novembre**. Et les Pompes Funèbres Intercommunales procéderont à l'exhumation.



Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est une obligation légale conformément à l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées à la mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2011 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible à la mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2011 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2012.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2011, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Les électeurs trouveront toute l'information utile auprès de l'accueil de la mairie.



Panorama institutionnel

Les élections sénatoriales en Isère

« Le Parlement vote la loi.

Il contrôle l'action du Gouvernement.

Il évalue les politiques publiques.

Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. (...)

Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République. »

Article 24 de la Constitution

Le scrutin sénatorial c'est quoi ?

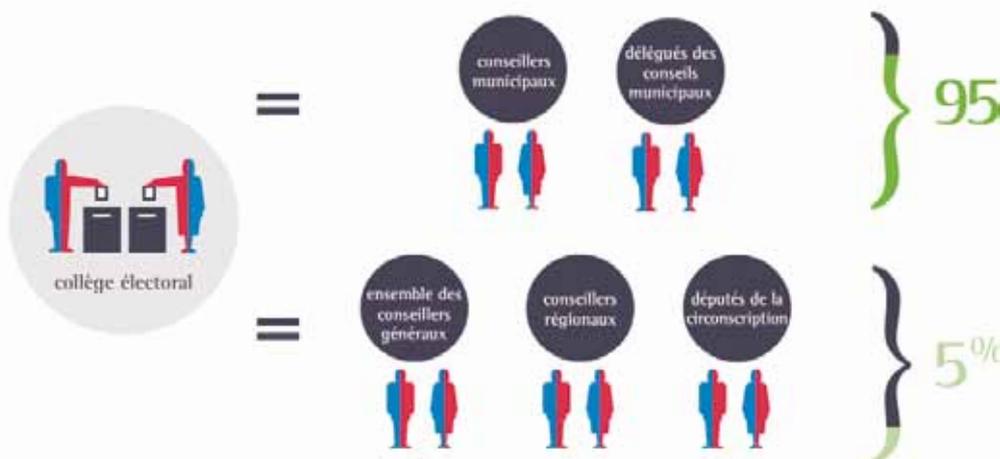
À partir de 2011, le Sénat est renouvelable par moitié tous les trois ans, et les sénateurs sont donc élus pour six ans au suffrage universel indirect. En septembre 2011, 170 sièges sont à pourvoir. En fonction du nombre d'habitants du département ou de la collectivité d'outre mer 112 sénateurs sont élus à la représentation proportionnelle et 58 au scrutin majoritaire.

En Isère 5 sénateurs seront élus le 25 septembre sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle. C'est un sénateur de plus qu'en 2001. Aujourd'hui le Sénat compte 343 sénateurs, dont 80 sénatrices soit 23,5%. Après ce renouvellement, ils seront 348.

Qui élit les sénateurs ?

Dans chaque circonscription, le collège électoral se compose de l'ensemble des conseillers généraux, des conseillers régionaux et des députés de la circonscription, et des délégués désignés par les conseils municipaux représentant environ 95 % des 150 000 électeurs des sénateurs.

Les délégués doivent avoir la nationalité française, être inscrits sur la liste électorale de la commune et leur nombre dépend du nombre d'habitants. Au Touvet ce sont 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants qui ont été désignés par le conseil municipal à l'unanimité le 17 juin dernier : Laurence Théry, André Gonnet, Véronique Cartier, Franck Minair, Vincent Berlandis, Michel Nolly, Pascale Weill, Claude Boullier, Annette Chedal-Anglay, Cécile Bachelot et Christine Micheloni.



Comment se déroule l'élection ?

La date de l'élection a été fixée au 25 septembre 2011 par décret en Conseil des ministres. Elle se déroule dans le chef-lieu du département, à la Préfecture de l'Isère, où tous les grands électeurs sont invités à se rendre le jour du vote pour une élection à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En Isère quelles sont les listes en présence ?

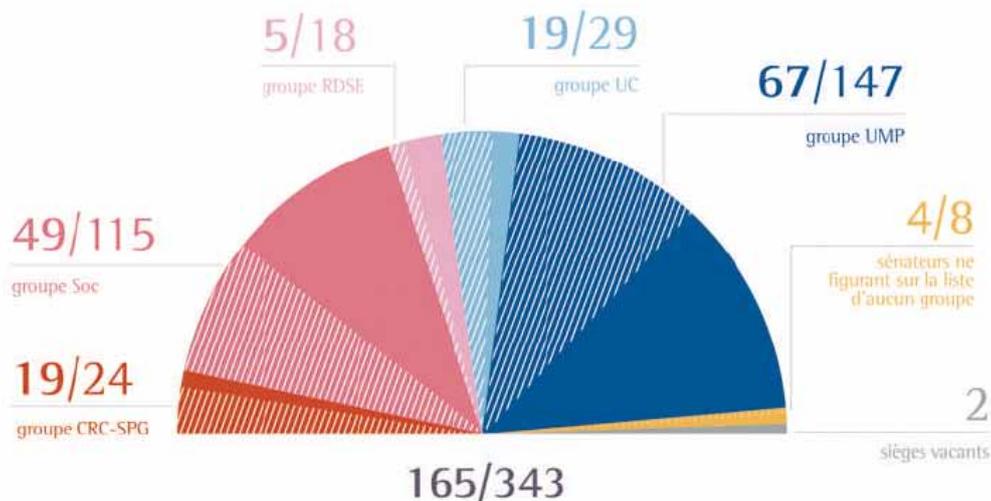
- Liste « Pour que vivent nos 533 communes. Droite parlementaire » conduite par Philippe Langenieux-Villard
- Liste « Expérience et compétence au service de tous » conduite par Bernard Saugey
- Liste « Démocrates, écologistes, républicains - Isère » conduite par Raymond Avrillier
- Liste « Le choix de l'action » conduite par Michel Savin
- Liste « Liste Front National pour la défense des communes de France » conduite par Maurice faurobert
- Liste « Le sénat au centre, éthique et responsable » conduite par Asra Wassfi
- Liste « Isère Indépendance, le choix résolument différent » conduite par Daniel Vitte
- Liste « Isère Démocratie » conduite par André Vallini
- Liste « Isère. Laboratoire de la solidarité, de la justice et de la diversité » conduite par Miloud Sebeibit

Qui sont les sénateurs sortants du département?

Annie David (Communiste Républicain et Citoyen)
 Jean Faure (UMP)
 Louis Mermaz (PS)
 Bernard Saugey (UMP)



Répartition des sièges par groupe politique
 (au 6 juillet 2011)



nombre de sièges soumis au renouvellement par appartenance politique



Urbanisme

Lancement de la procédure d'alignement du chemin de l'Empereur (de la RD 29 à la déchetterie) (26/07/11)

Pour élargir la voie d'accès à la déchetterie et engager la réfection de la chaussée, il est nécessaire d'entreprendre une procédure dite d'alignement et d'acquérir de chaque côté de la route une bande de terrain d'au moins un mètre.

Accord à l'unanimité

Habitat-logement

Convention avec l'association «L'Oiseau bleu» pour la gestion du logement d'urgence de la maison des associations (26/07/11)

Cette association, compétente dans le domaine de l'hébergement d'urgence et transitoire, accompagne les publics en situation difficile.

Accord à l'unanimité

Attribution de garantie d'emprunt à Pluralis à hauteur de 20% dans le cadre du projet de logements sociaux du quartier de la gare (26/07/11)

Le bailleur social Pluralis construit 15 logements sociaux (PLAI et PLUS) situés au-dessus du futur pôle enfance, en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune. Pour contracter les emprunts nécessaires au projet il est demandé une garantie aux collectivités : 60 % Conseil Général, 20% communauté de communes du Grésivaudan à condition que la commune du Touvet garantisse les 20 % restant.

Accord à l'unanimité

Finances

Demandes de subvention :

- à l'État : au titre de la DETR (ex-DGE) pour les travaux : de réfection du local de la nouvelle poste Place de l'Église et l'accueil du guichet (26/07/11)
- au Conseil général pour les travaux de réfection de la Place de l'Église (26/07/11), pour les travaux d'accès à la déchetterie (26/07/11) et pour la mise en place de jachères fleuries (26/07/11)
- à la communauté de communes du Grésivaudan pour la Journée de la différence (26/07/11) et pour la semaine du goût (26/07/11).

Accord à l'unanimité

Communauté de communes

Modification statutaire de la Communauté de Communes du Grésivaudan (concernant le multi-accueil (26/07/11) par rapport à l'entrée dans la CCG des multi-accueils de Biviers et du Versoud

Accord à l'unanimité

Position de la commune sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de l'Isère le 16 mai 2011 (26/07/11)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les collectivités territoriales à horizon 2014, Monsieur le Préfet de l'Isère propose à la Communauté de Communes du Grésivaudan de faire entrer les communes de Saint-Martin-d'Uriage et de Chamrousse dans le périmètre de Grenoble Alpes Métropole ; ceci dans le but que la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, la Métro, devienne «communauté urbaine», avec 450 000 habitants.

Le Préfet introduit la possibilité que les communes de Revel, La-Combe-de-Lancey, Saint-Jean-le-Vieux, Le Versoud, Montbonnot-Saint-Martin, Biviers et Saint-Ismier, rejoignent cette communauté urbaine.

Le départ de toutes ces communes affecterait gravement la communauté de communes du Grésivaudan, tant sur le plan de son équilibre et de son aménagement (rappelons que la CCG est née il y a seulement deux ans, et que, malgré sa «jeunesse», elle a avancé considérablement dans ses réalisations) que sur le plan financier.

La commune du Touvet décide, à l'unanimité, de voter contre les propositions et orientations du Préfet de l'Isère

Divers

Convention avec ERDF pour la mise en place d'un poste de transformation dans le cadre du projet de voirie à la ZA du Bresson (26/07/11)

En vue de l'aménagement électrique de plusieurs lots de terrains, ERDF doit implanter un transformateur de puissance plus importante (HT BT de type 4 UF). La parcelle d'implantation doit elle-même être plus grande. Il s'agit de la parcelle communale AD140. Deux conventions seront passées à cet effet avec ERDF, l'une pour l'utilisation du terrain, l'autre concernant la pose de nouveaux réseaux.

Accord à l'unanimité

Rédaction et envoi d'un courrier de protestation à la société AREA (26/07/11)

Suite à la fermeture d'un poste de péage sur trois au Touvet des incidents récurrents perturbent la sortie des véhicules. Cette situation est très gênante pour les usagers. La commune décide de protester auprès de la direction de l'AREA.

Accord à l'unanimité



Naissances

Le 24 juin 2011 : Opaline MEYRIEUX-DREVET
Le 7 juillet 2011 : Célia PAGANI
Le 17 juillet 2011 : Jordan BALDUCCI
Le 23 juillet 2011 : Inès MAGNON—SCOTTO
Le 9 août 2011 : Elina NADEJDIN
Le 9 août 2011 : Lola NOIR

Décès

Le 16 juin 2011 : Suzanne FERRIER
Le 7 juillet 2011 : Edith SERTILANGE
Le 8 juillet 2011 : Raymonde COQUAND
Le 20 juillet 2011 : Anne-Marie VUAILLAT

Mariages

Le 25 juin 2011 : Emilie GASPARD et Logan QUELLARD
Le 2 juillet 2011 : Agnès CHAMOUX et Nicolas FERRARIS
Le 16 juillet 2011 : Audrey FAVERGEON et Arnaud MARLARD
Le 3 septembre 2011 : Sophie ALLANO et Joël ARVIEUX
Le 10 septembre 2011 : Albane PISERCHIA et Ghali HADJAR



Petites Annonces



Formations aux premiers secours organisées par la Croix-Rouge Française Délégation locale Crolles-Grésivaudan.

Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) - durée 11h :

Samedi 8 octobre 2011 de 13h30 à 19h00 ET dimanche 9 octobre de 13h30 à 19h00

Coût : 60,00 € (guide du sauveteur inclus)

Inscription obligatoire par téléphone ou par mél

Croix-Rouge française
Délégation Locale Crolles-Grésivaudan
131 rue de la Tuilerie - 38920 CROLLES
Tél : 04 38 92 01 36
Permanence : tous les samedis de 10h00 à 12h00
Mél : dl.crolles@croix-rouge.fr - Site : <http://crolles.croix-rouge.fr>



Permanence du Conseiller général

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, tiendra une permanence à la mairie du Touvet, le jeudi 6 octobre 2011 de 10h30 à 12h.

Il reçoit également sur rendez-vous en fin de semaine à la mairie de La Terrasse (contacter son secrétariat au 04 76 00 38 10)

Georges Bescher rappelle aux associations ou particuliers qu'on peut lui faire connaître les projets et dossiers déposés au Conseil général de l'Isère, afin d'en assurer le meilleur suivi.

Adresser toute correspondance au 204 rue des Thermes - 38660 La Terrasse.

Soutien scolaire à domicile

Nathalie
Ingénieur diplômée INPG
Professeur à domicile expérimentée

Cours de maths, physique, chimie
Niveau collège et lycée

Suivi régulier pendant toute l'année scolaire et/ou Stages ponctuels de remise à niveau pendant les vacances scolaires

Renseignements : 06 62 87 76 04

Sophrologue
Sylvie LARGE
Diplômée Master Spécialiste - école Caycedo
192 rue du moulin
38660 le TOUVET

04-76-04-70-54
06-28-07-63-60

Regards sur...

des traces du passé

Au quartier de la gare l'histoire de la maison Chautemps est à l'honneur. Maison bourgeoise du début du XX^{ème} siècle, ex-perception, où fut arrêté Fernand Gras, résistant, mort en déportation. Des panneaux mémoire sont présentés le long de l'avenue Fernand Gras, sur les grilles de l'ancienne gare, à compter du 17 septembre, 1^{ère} date des journées du patrimoine.



TRACES
DU PASSE

Le Touvet 2011

Le village évolue, le quartier de la gare se transforme. La perception devient maison des associations. La gare devient bibliothèque. L'ancienne école maternelle disparaît pour laisser place à un ensemble petite enfance et logements sociaux.

La commission culture et patrimoine est partie à la recherche de l'histoire des lieux, en collectant la mémoire des anciens ainsi que quelques documents d'archives.

Nous vous relatons ces traces du passé sans prétention historique.

La Commission Culture et Patrimoine remercie toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette exposition en apportant leurs souvenirs.